



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délibération n° 26-08 du 26 mars 2026

Autorisation d'attribuer le Marché global de performance (MGP) portant sur la rénovation de la cité universitaire à Vannes

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;
- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2006 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et notamment l'art.R. 833-16 ;
- VU les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- VU l'arrêté du 7 Aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 14h07.

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de votants : 25

Le conseil d'administration du CROUS Bretagne approuve l'autorisation d'attribuer le marché global de performance (MGP) portant sur la rénovation de la cité universitaire à Vannes au groupement composé de l'entreprise **SOGEA BRETAGNE BTP (mandataire), JBA, POUGET CONSULTANTS, SIXSENSE ENGINEERING, AD INGE, SODEREF ATLANTIQUE, VINCI FACILITIES, ELYPSIO et SANITHERM** pour un montant global de **7 313 035,56 € HT** (Tranche ferme, tranche optionnelle 1 et périodes de reconductions comprises).

NOMBRE DE VOIX :

- POUR : 23
- CONTRE :
- ABSTENTION : 2
- NE SE PRONONCE PAS :

Fait à Rennes, le 26 mars 2026



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le Secrétaire Général de l'Académie de Rennes
et de la Région Académique de Bretagne

Tanguy CAVE